MINISTERE CHARGE DU DEVELOPPEMENT DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
****
DIRECTION DE CABINET
****
UNITE DE GESTION DES PROJETS
PASEEL – PURACEL – PARSE
****
SPECIALISTE EN SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
****
Unite – Dignité – Travail

PROJET D'ACCES ET DE RENFORCEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (PARSE)

RESUME D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE LIGNE D'EVACUATION HTB DE 15 MWc COMPLEMENTAIRE DE DANZI VERS LE POSTE C

INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

La présente étude d'impact environnemental et social (EIES) a été réalisée pour les travaux de construction de la nouvelle ligne d'évacuation HTB de la Centrale Solaire Photovoltaïque de 15 MWc complémentaire de Danzi vers le poste C dans le cadre du Projet d'Accès et de Renforcement du Secteur d'Electricité (PARSE) afin de répondre aux exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale avec ses différentes Normes Environnementales et Sociales (NES), ainsi qu'aux lois et règlements nationaux relatifs à l'environnement et les questions sociales, notamment le code de l'environnement de la République Centrafricaine Ainsi, compte tenu de la ***nature des travaux qui portent sur la construction d'une ligne électrique située en zone périurbaine,*** *il est important d'anticiper sur les potentiels impacts environnementaux et sociaux que généreraient les différentes activités. Dans ce sens, il est nécessaire de réaliser une étude d'impact environnemental et social spécifique en conformité aux recommandations du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).*

1.2. Objectif de l'EIES

De façon générale, l'étude vise à évaluer les impacts environnementaux et sociaux des travaux de construction de la nouvelle ligne HTB de Danzi vers le poste C et de proposer des mesures d'atténuation d'impacts négatifs et de bonification des impacts positif.

2. Description du projet

Le secteur des ressources naturelles en général et celui de l'énergie en particulier ont été considérablement affectés suite à la crise sociopolitique et sécuritaire qu'a connue la République Centrafricaine. Le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers dont la Banque Mondiale fournit des efforts pour apporter des réponses à cette situation. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a sollicité et obtenu de la Banque Mondiale, un don pour financer le Projet d'Accès et de Renforcement du Secteur de l'Electricité (PARSE) d'un montant de 83 millions de dollars américain.

L'objectif de développement du projet consiste à augmenter l'offre et l'accès services d'énergie propre en République Centrafricaine.
Quatre composantes permettent d'atteindre cet objectif. Ces composantes se présentent comme suit :
***Composante 1** : Mise à niveau de la production solaire et du réseau de transport et de distribution pour l'intégration des énergies renouvelables et l'amélioration de l'accès (coût estimatif : 67 millions de dollars US)*
***Composante 2 :** Systèmes solaires hors réseau pour les ménages, les établissements de santé et d'enseignement, ainsi que pour les utilisations productives (coût estimatif : 50 millions de dollars US).*
***Composante 3 :** Renforcement institutionnel, renforcement des capacités et soutien à la mise en œuvre (Coût estimatif : 21 millions de dollars US*
***Composante 4 :** Composante d'intervention contingente d'urgence (coût estimatif : 0,0 million de dollars US). Notons que, chaque composante dispose d'un objectif qui lui est propre et oriente sa mise en œuvre.*

3. Cadre légal et institutionnel

L'étude a été conduite suivant les exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale, plus précisément les Normes Environnementales et Sociales (NES). Les dispositions de la législation nationale, notamment la loi portant sur le Code de l'environnement (Art 87) et ses textes d'applications ainsi que d'autres textes réglementaires nationaux sectoriels ont également été pris en compte. Concernant le cadre institutionnel, l'ensemble des parties prenantes ont été consultées pour cette étude. Les principales parties prenantes sont : ***Ministère du développement de l'énergie et des ressources hydrauliques, ENERCA, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Eaux et Forêts, Chasse et Pêche, la Municipalité de Bégoua et les autorités locales.***

4. Les enjeux environnementaux et sociaux majeurs (critiques)

La construction de la centrale solaire et de la ligne HTB de 15MWC présente de nombreux avantages comme suit : Il contribue à un développement plus durable et traduit l'engagement du gouvernement centrafricain à réaliser sa stratégie énergétique et à atteindre les objectifs fixés pour les sources d'énergie renouvelables. (b) Le projet en particulier contribuera à accroître la sécurité énergétique en s'appuyant sur une ressource énergétique indigène. (c) La production d'électricité par le biais de l'énergie solaire photovoltaïque est plutôt très peu polluante pendant son fonctionnement. (d) Cette méthode de production d'énergie propre contribuera ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que les émissions de polluants atmosphériques. (e) Enfin, il contribuera à améliorer les conditions socio-économiques des communautés locales dans une certaine mesure en fournissant des emplois et des opportunités d'approvisionnement durant la phase de construction et même en phase d'exploitation.

5. Risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs

Les risques et les impacts touchent les phases de préparation, de réalisation des travaux et de l'exploitation de l'ouvrage. Il y a des risques et impacts à la fois sur le plan biophysique et humain. On note notamment la perte de la biodiversité étant donné qu'un nombre important d'espèces floristiques ont été recensés. Se posent également la gestion des eaux usées et des déchets. Il y a plus d'impacts sociaux matérialisés par le probable déplacement involontaire de la population suite à la déclaration d'utilité publique de l'espace qu'elle occupait vu que cela est situé dans l'emprise de la ligne.

5.1. Mesures d'atténuation /mitigation

Afin de mitiger les risques et impacts négatifs et les ramener à un niveau acceptable, il a été proposé une série de mesures avec des indicateurs objectivement vérifiables. Il s'agit entre autres des dispositions relatives au port des équipements de protection individuelle ; l'équité et transparence dans le recrutement de

la main d'œuvre locale, etc. Pour les Personnes Affectées par le Projet (PAP), des indemnisations et compensations leur seront faites. A cet effet, il a été recommandé l'élaboration d'un plan d'action de réinstallation.

6. Consultations Publiques

Les consultations publiques ont été réalisées du 21 novembre au 05 décembre 2023. Les échanges ont été faits à l'aide des outils suivants : questionnaires et guides d'entretien. Des rencontres avec les populations, les acteurs institutionnels, les autorités locales, et avaient pour objectif de recueillir leurs avis, leurs commentaires, leurs craintes, leurs attentes et leurs préoccupations.

7. Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES)

L'objectif du PGES est de mettre en place les mécanismes et les procédures de gestion des risques/impacts environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du projet afin de minimiser les risques/impacts négatifs potentiels et de maximiser au mieux les impacts positifs.

7.1. Budget de la mise en œuvre du PGES

*Le coût de la mise en œuvre du PGES est budgétisé à Cent cinquante-six millions cinq cent mille (**156 500 000 FCFA)***

8. Plan de Gestion des Risques (PGR)

Afin de gérer les risques environnementaux et sociaux, un plan de gestion des risques a été intégré dans le présent PGES. Ce plan comprend la composante de l'environnement concerné, le risque, les mesures d'atténuation ou de préventions et les responsabilités.

9. Un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Il sera mis en place des Comités de Gestion des Plaintes qui seront mis en place aux niveaux : local, intermédiaire (Sous-préfectoral) et Préfectoral. Ces Comités sont chargés de l'enregistrement, du traitement et du suivi des plaintes. Le plaignant est libre de saisir le tribunal compétent sans passer par le Comité.

10. CONCLUSION

Le présent document résume de façon succincte l'EIES de la construction d'une ligne d'évacuation HTB de 15 MW complémentaires de la centrale solaire photovoltaïque de Danzi. Elle a été menée conformément aux exigences du cadre environnemental et social de la Banque Mondiale, plus précisément des normes environnementales et sociales. Le tout a été adossé à la réglementation en vigueur en RCA, notamment le code de l'environnement. Il ressort de l'analyse d'impact environnemental que les travaux génèreront de dommages sur l'environnement biophysique (surtout perte de la biodiversité) et humain (perte de biens d'autrui). Les risques et impacts sociaux sont majeurs. Toutefois, ces risques et impacts sont maîtrisables par la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation préconisées.

LE COORDONNATEUR

COORDINATION DES PROJETS / PASEEL / PURACEL / PARSE
UNITE DE GESTION DES PROJETS
R . C . A

Blaise BANGUITOUMBA

RESUMES ISAGW DANZI A PUBLIER